



UACDDDD

Union des Associations et Coordinations d'Associations pour
le Développement et la Défense des Droits des Dénunis

Site Web : www.uacdddd.org – Email : kmassa26@gmail.com / union@uacdddd.org Site Web : www.uacdddd.org –
Email : kmassa26@gmail.com / union@uacdddd.org

Le processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD *Rôle et responsabilités notamment de l'équipe locale*

25 février 2022

Le processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD



Ce processus est le **fruit de 6 ans d'expériences**, commencé en 2015, autour des droits fonciers des communautés puis concrétisé dans le cadre de la Loi Foncière Agricole du 11 avril 2017 et de son décret d'application sur les commissions foncières villageoises (COFOV) du 4 avril 2018. Aujourd'hui **ce processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD par et pour les communautés est éprouvé et répliquable entre 12 et 18 mois.**

Etape 1 : Sensibilisation

Etape 2 : le grand Vestibule

Etape 3 : Formation de l'équipe locale

Etape 4 : Convention locale de gestion foncière

Etape 5 : Les espaces d'échanges

- **Le comité de pilotage**
- **Les groupes femmes et jeunes**
- **Les cadres de concertation**

Etape 6 : Formation des autorités administratives locales

Etape 7 : Mise en place des COFOV

Etape 8 : Formation des membres des COFOV

Etape 9 : Terroirs en agroécologie paysanne

Etape 10 : Bilan des COFOV



Etape 1 : sensibilisation

Les premiers villages qui se sont engagés, étaient **des villages confrontés aux accaparement de terres, membres de l'UACDDDD**. Puis petit à petit de nouveaux villages, communes se sont manifestés **pour s'engager dans le processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD, cette première étape :**

- élargissant ainsi les zones d'implantation des COFOV,
- renforçant la cohésion sociale par
- la sécurisation des droits fonciers coutumiers
- diminuant fortement les conflits
- permettant de se projeter dans l'avenir avec l'approche globale de terroirs en Agroécologie paysanne,

L'étape de sensibilisation est la porte d'entrée de la campagne de sécurisation foncière de l'UACDDDD. C'est le premier contact avec les acteur.trices des villages et communes : elle vise le maire et ses conseillers, les chefs de village ou leurs représentants, les représentant.es des femmes et des jeunes et se focalise autour de la présentation de la Loi Foncière Agricole, du décret sur les COFOV et du processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD.



Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD
Etape 2 : le grand vestibule

Etape 2: le vestibule

Le vestibule « Blon » est culturellement l'espace de dialogue où se dit la vérité entre les sages du village ; en milieu dogon c'est le « Toguna » sous lequel on ne se fâche pas, avec un toit très bas qui ne permet pas de se lever.

Après que les représentant.es aient restitué la réunion de sensibilisation dans leur village respectif, les communautés **organisent une assemblée générale, le grand vestibule**, des représentants-es des villages de la commune, dans un village choisi unanimement par elles-mêmes, **pour désigner l'équipe locale** et transmettre les noms à l'UACDDDD.



Etape 3: Formation de l'équipe locale

Choix et formation de l'équipe locale

Après l'étape 1, l'équipe locale doit être **choisie par l'ensemble des villages de chaque commune**, qu'elle représente, tout le long des programmes de sécurisation foncière de l'UACDDDD.

Ses membres sont désignés par l'ensemble des villages, lors de l'étape 2.

Elle est **formée par l'UACDDDD**, étape 3

Sa composition

- 1 homme représentant les autorités coutumières
- 1 femme du groupe femme
- 1 jeune du groupe jeune
- 1 représentant.e de la mairie

Les qualités de ses membres

- Etre disponible, rassembleur, juste, transparent
- Etre reconnue.es, respecté.es
- Avoir la confiance et la force
- Etre capable de restituer, écouter, animer, organiser

Ses fonctions

Etre le **lien permanent** entre l'UACDDDD, les communautés, la mairie, les autorités administratives et vice-versa

Assurer la **cohérence** et les liaisons dans les zones

Etre l'**interlocutrice privilégiée** du programme, fait partie du comité de pilotage

Elle est **chargée de la préparation et suivi des activités sur le terrain** : animation des conventions locales, groupes femmes et jeunes, cadres de concertations, rencontres ...



Etape 4 : la convention locale de gestion foncière

Définitions

La convention locale de gestion foncière est la première porte d'entrée pour porter le débat foncier dans le village en s'appuyant sur les us et coutumes, pour transformer le présent et se tourner vers l'avenir.

C'est l'inventaire et l'harmonisation des droits fonciers coutumiers par l'**élaboration collective dans chaque village, d'une convention locale de gestion foncière progressiste prenant en compte les femmes et les jeunes**

La convention locale de gestion foncière est **l'ensemble des règles coutumières régissant le foncier dans nos villages et fractions**

Elle est **comprise, acceptée et validée par l'ensemble du village pour préserver les biens communs et trouver des solutions aux conflits**

Elle est **un outil de travail qui est à la disposition des COFOV** mais aussi des mairies et des magistrats pour la gestion des conflits fonciers, **elle est force de loi**



Etape 4 : la convention locale de gestion foncière

Elaboration

C'est la **première activité de l'équipe locale sur le terrain, étape 4**. Elle est chargée, en lien avec l'équipe UACDDDD, de faciliter les activités prévues pour l'élaboration des conventions locales de gestion foncière: planifier avec les villages et s'assurer notamment de la participation effective et active de l'ensemble de la communauté notamment des femmes et des jeunes

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

Les différentes activités à mener pour l'élaboration de la convention locale de gestion foncière

Au niveau des villages

1. Une enquête est menée par l'équipe de l'UACDDDD dans chaque village
2. Elle est traitée à l'UACDDDD et est rédigée sous forme d'une convention locale de gestion foncière
3. Puis la convention locale spécifique à chaque village est validée en assemblée villageoise, Elle est gardée au niveau du chef de village

Au niveau des autorités administratives et judiciaires

4. La convention locale finale est aussi validée lors d'une session du conseil communal
5. Puis elle est soumise aux autorités locales : Mairie, sous-préfecture, brigade territoriale de gendarmerie, tribunal de première instance.



Etape 5 : les espaces d'échanges

Le comité de pilotage

L'ensemble des activités des programmes de sécurisation foncière de l'UACDDDD est régi par un comité de pilotage composé des équipes locales des communes impliquées, de l'équipe et représentant.es de l'UACDDDD et de la CMAT.

C'est un moment important d'échanges et de partage d'expériences d'une zone à l'autre, et de recherches de solutions collectives

Le comité de pilotage se réunit 2 fois par an à Bamako sous la houlette de l'UACDDDD. Chaque rencontre est sanctionnée par un rapport.

Il planifie les activités, recense les difficultés et échange sur les stratégies de facilitation de la mise en œuvre des activités du programme et de sécurisation foncière en général



Etape 5 : Les espaces d'échanges *Groupes femmes et jeunes*

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

C'est un espace d'échanges, étape 5, exclusif pour les femmes et les jeunes pour mieux s'insérer dans les débats communautaires, et notamment le foncier. En effet, très peu considérées jusqu'à maintenant, ils/elles doivent devenir des acteurs, et actrices, une force de proposition, conscients des enjeux et défis.

Leurs débats sont partagés au niveau du cadre de concertation et du comité de pilotage, renforçant ainsi leur considération et implication.

Les deux groupes, femmes et jeunes, se réunissent **une (1) fois tous les deux mois**, soit six fois par an. Chaque groupe choisit sa date et son lieu de réunion. *C'est l'étape 5 du processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD*

Au moins un.e représentant.e de chaque village de sa commune compose le groupe

A chaque réunion, un.e rapporteur.euse est désigné.e au sein du groupe pour écrire le compte rendu de la réunion, un procès verbal : un modèle est fourni par l'UACDDDD. La mairie doit s'impliquer pour s'assurer des PV,

Au moins la femme et le jeune de l'équipe locale font partie intégrante du groupe et sont chargés notamment, d'animer les débats, fournir des documents, s'informer pour alimenter les débats...



Thématiques pour les groupes femmes et jeunes

Sécuriser les biens communs

S'approprier de la convention locale de gestion des ressources naturelles de chaque village et **développer des stratégies** pour :

- obtenir des champs collectifs sécurisés
- appliquer les 15% des terres aménagées de la LFA...

Approfondir les connaissances sur les COFOV et les enjeux et défis à défendre en leur sein pour les femmes et les jeunes

Réfléchir et agir collectivement sur l'eau:

- l'eau du terroir, sa protection et pour un accès équitable à l'eau y compris agricole
- les pratiques économes en eau

Gestion durable des terres avec l'agroécologie paysanne (AEP)

Travailler sur une approche globale en AEP sur la gestion de l'environnement et la restitution des terres dégradées au niveau du terroir avec un diagnostic des écosystèmes de la zone : deux cartographies : une il y a 50 ans en puisant dans la mémoire, une d'aujourd'hui

Partager et comprendre l'AEP , les besoins de formation en AEP

Approfondir réflexion sur certaines cultures dites de rentes comme oignon, pomme de terre de la production à la commercialisation

Etape 5: les espaces d'échanges

Cadre de concertation



Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACD

Considéré comme **un espace de dialogue dans toute sa composante**, le cadre de concertation regroupe les représentants de la mairie, des chefs de villages, des femmes et des jeunes, des chefs religieux de la commune et **pour partager les préoccupations, trouver des solutions collectives et porter des projets communs**

Il se **réunit tous les 6 mois** à la mairie

Un **PV de chaque réunion** est transmis à l'UACD et partagé en comité de pilotage

Sa tâche principale est la **facilitation du dialogue inclusif dans la commune**, Il doit veiller notamment à :

Etre à l'écoute des débats, notamment ceux portés par les groupes femmes et jeunes et les **impliquer et responsabiliser** dans les prises de décisions et leurs applications

S'assurer de la qualité du fonctionnement des COFOV : il doit faciliter le rôle des membres COFOV concernant notamment les documents administratifs et de la sécurisation des terres collectives des communautés et des familles

Instaurer un dialogue participatif, inclusif et équitable afin **d'anticiper les conflits, les résoudre**

Se projeter pour des terroirs vivants et dynamiques en agroécologie paysanne



Etape 6: formations des autorités administratives locales

La formation a lieu à la sous-préfecture présidée par le sous-préfet avec le maire et un ou deux de ses conseillers, les services techniques (agents de l'Agriculture, des domaines et foncier), les points focaux de la zone.

L'objectif est de **faciliter le processus de mise en place des COFOV dans la même compréhension, l'entente et la paix**, avec les autorités administratives locales.

Cette formation permet aussi :

- une mise à niveau sur la loi foncière Agricole et ses décrets d'application**
- le point sur **la responsabilité de chaque autorité**, par rapport à la création de la COFOV



Etape 7 : Mise en place des COFOV

les dire

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

La force de la COFOV ce sont les villageois eux mêmes

La mise en place de rencontres régulières est primordiale

Grace à l'Union, nous nous sommes unis dans la lutte, et pour la loi et nous continuons à nous mobiliser pour son application, pour défendre nos droits fonciers coutumiers

Ce qui est bien avec la composition de la COFOV c'est que tout monde est membre et tout le monde se parle et maintenant tout le monde se respecte

Les COFOV nous rassurent, font peur aux spéculateurs et nous garantissent pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire et surtout l'avenir des femmes et des jeunes

Tout ce qui peut préparer le lendemain, faut pas laisser

Etre membre de la COFOV est une grande responsabilité pour le développement, la cohésion et la paix



Etape 7 : Mise en place des COFOV

la composition

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

<p style="text-align: center;">Articles du décret 0001 du 4 avril 2018 sur la composition de la COFOV</p>	<p style="text-align: center;">Pistes de réflexion sur le choix des membres de la COFOV</p>
<p>Article 2 : composition des membres de la COFOV</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le chef de village ou de fraction <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le chef coutumier ○ Le représentant du conseil de village ○ Le représentant des corporations professionnelles ○ Le représentant des jeunes ○ La représentante des femmes <p>Ceci est la composition de base, le nombre de membres n'est pas figé</p>	<p>Les qualités des futurs membres des COFOV</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être <i>droits, justes, honnêtes/serment</i> ○ être <i>une équipe soudée et solidaire</i> ○ travailler <i>en communion et dans la droiture sans parti pris, ni discrimination dans l'équité, la cohésion sociale et la paix</i> ○ défendre <i>l'intérêt général des communautés</i> ○ s'engager et être <i>disponible</i> ○ respecter <i>les femmes et les jeunes</i> ○ faire respecter <i>la loi, les conventions locales, le règlement intérieur</i> ○ réconcilier <i>les gens en conflits</i>



Etape 7 : Mise en place des COFOV *la composition*

<p><u>Article 2 (suite)</u> Un rapporteur est désigné par consensus au sein de la commission foncière et de fraction.</p>	<p>Il/elle est la clef de tous les procès-verbaux (PV), et doit avoir la confiance de tout le monde. C'est la crédibilité de la COFOV qui est en jeu, à travers la vérité des documents, des PV.</p> <p>Il est important d'avoir au moins deux personnes capables de remplir cette fonction, pour remplacer en cas de besoin.</p>
<p><u>Article 2 (suite)</u> <i>la composition des commissions foncière villageoise ou de fraction est déterminée en fonction des spécificités des villages ou des fractions.</i></p>	<p>A partir des 6 membres de base du décret la COFOV, le village doit réfléchir à la pertinence d'ajouter d'autres membres par rapport par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Plus de représentant.es des différentes corporations professionnelles du village (agriculture, élevage, pêche, maraichage...)○ Au fait d'avoir plus de femmes et/ou des jeunes, au moins deux de chaque apporterait un équilibre○ Au fait d'avoir des membres suppléant-es pour assurer un fonctionnement correct de celle-ci en cas de besoin, surtout pour au niveau du rapporteur...



Etape 7 : Mise en place des COFOV *la composition*

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

<p><u>Article 3</u> : recours à toute personne ressource pour exécuter ses missions</p>	<p>Les personnes ressources sans oublier les femmes qui ont beaucoup de sagesse aussi, sont des apports importants pour les COFOV:</p> <ul style="list-style-type: none">- ils/elles doivent être intègres et impartiaux- ils/elles ne sont pas là pour influencer mais pour éclairer les débats sur lesquels la COFOV les invite, attention avec certains hommes politiques, religieux etc- ils/elles ne sont là qu'occasionnellement,- ils /elles ne sont parties intégrantes de la COFOV- ils/elles ne décident pas
<p><u>Article 4</u> : Le mandat est de 5 ans renouvelable</p>	<p>Faire prêter serment à tous les membres tous les 5 ans par rapport à l'intégrité et leur engagement.</p>

Lorsque les membres de la COFOV sont désignés et validés en assemblée villageoise, un PV est établi. C'est à partir de ce PV que le sous-préfet, par décision, va créer la COFOV,

Dans le processus UACDDDD l'équipe locale accompagne le sous-préfet et le maire dans chaque village pour officialiser la COFOV physiquement



Etape 8 : la formation des membres des COFOV

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

Elaborer un **règlement intérieur** collectivement, sa validation et sa légalisation par la mairie

Rôles, Responsabilités, Fonctionnement des COFOV

Formation des **rapporteurs**

Formation assurée par l'**équipe UACDDDD** dans les zones, sur différentes thématiques

Savoir se servir d'un **GPS**

Savoir faire une **cartographie villageoise** notamment pour les attestations de détention de droits fonciers coutumiers, élément primordial dans l'utilisation des documents administratifs

Savoir remplir les **documents afférents aux différentes transactions foncières**



Etape 9: Terroirs en agroécologie paysanne

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

Les villages, équipes locales, mairies sont sensibilisés à chaque étape autour des perspectives de développement des terroirs autour des 7 piliers de l'Agroécologie paysanne

Cette étape spécifique demande néanmoins un déroulé spécifique avec des ressources adéquates... Elle a besoin de plus de réflexions et de diagnostic pour un projet à l'échelle du terroir avec une approche globale.

Néanmoins des journées de formations et d'échanges sont organisées et font l'objet de discussions au sein des communautés notamment dans les différents espaces d'échanges et de réalisation concrètes sur le terrain, comme les champs collectifs des femmes

Climat: pour le Giec, l'adaptation passera par la préservation de la biodiversité

«C'est le premier rapport dans lequel nous reconnaissons aussi clairement l'interdépendance entre le climat, les écosystèmes et la biodiversité», souligne Hoesung Lee, président du Groupe international d'experts sur le climat (Giec) lors d'une conférence de presse le 28 février. Dans ce nouveau rapport sur l'adaptation au changement climatique publié ce jour, le Giec rappelle, sur la base de près de 34 000 études scientifiques, que «le changement climatique, y compris la hausse de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, a réduit la sécurité alimentaire». En Europe, «des pertes substantielles de productions sont attendues dans la majorité des régions», qui ne seront pas compensées par les hausses de rendement en Europe du Nord. Des enjeux face auxquels, prévient le Giec, l'irrigation ne sera pas suffisante, puisque son efficacité «décroît avec la hausse des températures», et qu'elle peut même «avoir des effets indésirables», notamment en altérant les précipitations. Les experts recommandent donc de développer les variétés et races adaptées, mais aussi de «restaurer les zones humides et les rivières», d'arrêter l'artificialisation des sols, ou encore de diversifier le paysage et d'encourager l'agroforesterie./agrafil 1^{er} mars 2022



Etape 10 : bilan

L'étape 10, l'étape bilan ne peut pas encore se réaliser complètement car elle est **assujettie à la sortie des arrêtés** notamment celui des attestations et possessions de droits coutumiers, néanmoins le tableau ci-dessous rapporte un **état des lieux** à ce jour.

Processus interactif de mise en place des COFOV en 10 étapes de l'UACDDDD

Situation des COFOV au sein de l'UACDDDD						
Régions	Cercles	Communes	Programmes	Nbre de COFOV	de COFOV validées avec décision	COFOV en cours
Koulikoro	Kati	1-Mandé	PPLM	20	12 en cours	08
		2-Siby	TFF	21	21 en cours	00
		3Yélékébougou	TFF	12	00	12
	Kangaba	4-Naréna	IRDC/FIAN	06	06	06
Nara	Nara	5-Dilly	Enabel	22	00	22
		6-Falou	Enabel	15	00	15
		7-Nara	Enabel	06	00	06
		8-Niamana	Enabel	13	00	13
		9-Wagadou	Enabel	04	00	04
Ségou	Ségou	10-Sansanding	PPLM	23	05	18
		11-Sibila	PPLM/TFF	16	05	11
San	San	12-Djéguéna	PPLM	08	08	00
		13-N'Goa	PPLM	14	14	00
		14-Niasso	PPLM	27	00	27
Total				207	33 +39	142